



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2026-01
ABROGATION DU RÈGLEMENT 2011-01 DU SITE PATRIMONIAL ANCIEN MAGASIN
GÉNÉRAL GRENON

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 avril 2026, le conseil a adopté le règlement numéro 2026-01 et intitulé: **ABROGATION DU RÈGLEMENT 2011-01 CONCERNANT LA CONSTITUTION EN SITE DU PATRIMOINE, LE SITE DE L'ANCIEN MAGASIN GÉNÉRAL GRENON**

Ce règlement est entré en vigueur le 16 avril 2026. Le règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 1058 Principale, Albertville, aux heures ordinaires de bureau et sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 16 AVRIL 2026

Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/ greffière -trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal, le 16 avril 2026, entre 8h00 et 16h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 AVRIL 2026.

Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière -trésorière